# ÉTUDE SUR LES FRONTIÈRES SEPTENTRIONALES ET ORIENTALES DU COMTÉ DE CHAMPAGNE

(936-1284)

PAR

MARIE-CLOTILDE HUBERT

# AVANT-PROPOS

Les problèmes relatifs à l'origine et à la nature des frontières féodales sont si nombreux qu'ils réclament encore beaucoup de recherches particulières. Des publications ayant déjà été consacrées aux frontières méridionales et occidentales de l'ancien comté de Champagne, on étudie ici les frontières septentrionales et orientales de ce grand fief, depuis Coulommiers jusqu'aux confins de la Bourgogne. Ces frontières présentent entre elles une diversité suffisante pour laisser entrevoir les différentes façons dont les comtes ont su étendre leur domaine, leur mouvance ou leur prédominance, depuis 936, année où Herbert de Vermandois reçoit le comté de Troyes, jusqu'à 1284, date du mariage de la dernière héritière du comté avec le prince Philippe de France. Notre recherche a bénéficié de la publication des Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, due à Auguste Longnon, mais de nombreux dépouillements ont été nécessaires pour compléter les catalogues des actes des comtes de Champagne publiés par Henri d'Arbois de Jubainville.

# SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

# CHAPITRE PREMIER

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE.

Pour les géographes, la Champagne est la partie orientale du Bassin

parisien: le plateau crayeux et stérile de la Champagne sèche et ses bordures (plateaux tertiaires de la région parisienne, régions fertiles de la vallée de l'Aisne, vaste croissant de la Champagne humide allant de l'Argonne à la Puisaye). Les grandes vallées qui sillonnent la région convergent vers l'ouest, et Troyes est le point où cette convergence est la plus sensible.

Des plateaux tertiaires de l'Ile-de-France à la forêt de la Thiérache, la limite septentrionale de la Champagne est marquée par une succession de terrains légèrement accidentés que traverse l'Aisne, puis par une vaste plaine dont l'aspect rappelle celui de la Picardie. Au nord d'une ligne allant des confins de la Picardie jusqu'en Lorraine, la grande masse forestière de l'Ardenne fait figure de forteresse naturelle. En descendant vers le sud par les campagnes cultivées qui s'étendent au nord de l'Aisne, on atteint l'Argonne, plateau argileux aux tables lourdes et déchiquetées, avec des rebords nettement soulignés. Ce plateau est le domaine de la forêt. Des bords de la Meuse, vers Vaucouleurs, aux bords de l'Armançon règne une nouvelle zone de forêts, interrompue par le seuil fertile du Bassigny.

Dans cette succession de pays variés, peu de vigoureux traits de relief, mais beaucoup de régions inhospitalières se prêtant à être des marches.

## CHAPITRE II

# LES VOIES DE COMMUNICATION.

L'étude des routes médiévales montre que la plupart de celles-ci sont les survivances d'un assez dense réseau routier d'époque romaine, rayonnant autour de Reims. D'autres routes ont été créés dans la première partie du Moyen âge : elles étaient assez fréquentées pour que des tonlieux et des péages y fussent perçus. La Seine était navigable en aval de Troyes, la Marne en aval de Saint-Dizier, l'Aisne en aval de Pontavert.

# CHAPITRE III

### LE CADRE TERRITORIAL.

La structure administrative de l'époque carolingienne subsiste encore au début du x° siècle dans le nord-est de la Francia occidentalis. Étude des pagi issus du démembrement des anciennes cités de Meaux, Soissons, Reims, Châlons, Troyes et Verdun. Comme ailleurs, ces pagi vont être peu à peu groupés sous l'autorité du comte par suite de l'affaiblissement du pouvoir monarchique et de l'extension du droit de parenté sur les « honneurs », mais, au début du x° siècle, l'archevêché de Reims constitue une véritable principauté territoriale dans la région où Carolingiens et Robertiens se disputent la prééminence. Vicissitudes des frontières de la Francia occidentalis et de la Lotharingie depuis le traité de Verdun.

# PREMIÈRE PARTIE

936-1037

### CHAPITRE PREMIER

LES POSSESSIONS CHAMPENOISES D'HERBERT II DE VERMANDOIS.

La crise dynastique de 922 est l'occasion pour le comte de Vermandois, Herbert II, comte de Troyes en 936, de pratiquer par la violence et par la rusc une politique de conquête désordonnée, mais opiniâtre, qui le rend maître d'un vaste territoire avec Péronne, Amiens et Château-Thierry. Dès 936, le comté de Troyes avait échappé définitivement à l'influence bourguignonne. L'archevêché de Reims est pratiquement aux mains du comte de Troyes jusqu'en 931. En 943, le vaste ensemble qu'avait réuni Herbert II se disloque, les possessions champenoises se détachent du Vermandois. Les ambitions territoriales d'Herbert n'en seront pas moins reprises par ses descendants.

# CHAPITRE II

LES COMTES DE TROYES DE LA MAISON DE VERMANDOIS (943-1023).

Une étude attentive des textes montre deux faits principaux dans la constitution progressive du « comté de Champagne », expression qui n'apparaîtra qu'après 1025 : tandis qu'une véritable principauté, assez homogène, se reforme autour de Troyes, les fils d'Herbert II encerclent l'archevêché de Reims et cherchent à s'en emparer par la force. Ils essaient aussi de faire passer sous leur domination l'évêché même de Troyes. Si leur politique de violence se solde par un échec, ils étaient, au début du xie siècle, à la tête d'un ensemble de territoires peu homogène, mais d'une étendue considérable, allant de l'Aisne à la Seine et de Lagny à Vitry.

### CHAPITRE III

EUDES II DE BLOIS ET LA CHAMPAGNE (1023-1037).

A la mort du comte Étienne Ier, Eudes II de Blois, son parent, s'empare par la force de Troyes et de Meaux, « ainsi que de nombreux castra », dit Raoul le Glabre. Les châteaux de Champagne n'apparaissent qu'au temps des dernières invasions normandes. Ils étaient déjà nombreux quand la vieille enceinte romaine de Reims fut relevée, à la fin du xe siècle. Ils se dressent le plus souvent près d'une voie de communication, route ou rivière, sans égard particulier pour la défense des anciens chefs-lieux des pagi. Dans cette région de la Francia occidentalis, les châteaux ne sont jamais construits par de simples particuliers. Ils sont élevés par le souverain lui-même ou avec son autorisation. Ils peuvent également être l'œuvre

des comtes ou des évêques. La garde du château est souvent confiée à un parent ou à un vassal du possesseur. En 940, l'archevêque de Reims avait reçu du roi les fonctions comtales. Ses possessions furent défendues au moins par cinq forteresses. Il eut deux comtés vassaux, ceux de Porcien et d'Omont, mais la dislocation des pagi eut pour conséquence un émiettement territorial qui affaiblit ses positions. Le phénomène est général et particulièrement sensible dans les régions voisines de la Lotharingie.

Avec Eudes II, l'influence comtale se renforce entre l'Yonne et la Seine et progresse, au nord de la Marne, jusqu'à Dammartin et Beauvais. Les tentatives du comte pour s'emparer de Reims échouent; mais il a nettement amorcé une politique d'expansion vers l'est. Il laisse à ses successeurs un ensemble de territoires rendu plus solide par l'acquisition de places permettant des communications sûres entre les comtés de Troyes et de Meaux.

# DEUXIÈME PARTIE 1037-1181

# CHAPITRE PREMIER

LA FORMATION DES LIMITES DU COMTÉ DE CHAMPAGNE ENTRE LA MARNE ET L'AISNE.

Après la mort d'Eudes II, la puissance du comte de Troyes subit un recul particulièrement sensible au nord de la Marne. Étienne II (1037-1048) laisse échapper la garde de Saint-Médard de Soissons, et les liens qui unissent les comtes de Dammartin et de Valois au comte de Troyes se relâchent. Mais ces échecs sont compensés, sous le règne de Thibaud Ier (1048-1089), par l'affermissement de l'autorité comtale entre la Marne. le comté de Valois, l'Aisne et les possessions de l'archevêque de Reims. Les détails de cette expansion sont mal connus. Vers l'ouest, le comte ne peut s'immiscer dans la vallée de la Marne au delà de Lagny sans se heurter au domaine royal et aux possessions de l'Église de Paris. Vers le nord, l'influence champenoise a progressé de part et d'autre de la voie qui mène de Château-Thierry à Oulchy. D'Oulchy la pénétration champenoise va jusqu'à l'Aisne par Fismes et Ventelay. Les points de départ de cette expansion ont été les plus anciennes possessions des comtes de Troyes, devenues centres d'administration : il y a des prévôts à Oulchy en 1077, à Château-Thierry en 1123 et à Meaux en 1148.

# CHAPITRE II

L'EXPANSION CHAMPENOISE VERS LE NORD ET LE NORD-EST. Une bulle de 1179 constate que neuf fiefs de l'Église de Reims, parmi lesquels figurent Rethel, Roucy, Fismes et le comté de Château-Porcien, sont entre les mains du comte de Champagne. C'était le résultat d'une politique tenace d'empiétements progressifs qui n'aboutit point, cependant, à une appropriation définitive. Archevêché royal, Reims échappa à la domination champenoise. L'extension vers le nord de la mouvance du comte de Champagne a mis celui-ci en contact avec de nouveaux voisins, l'évêque de Laon, qui possède un temporel très étendu sur la rive droite de l'Aisne, le comte de Roucy, le seigneur de Rumigny, le seigneur d'Orchimont. Dans ces régions, on observe un exemple remarquable d'enchevêtrements d'alleux et de mouvances dont la carte ne peut rendre tous les détails. Malgré les empiétements des comtes de Champagne, les archevêques conservent un temporel considérable. Si l'hommage d'un certain nombre de leurs vassaux leur a échappé pour passer entre les mains du comte, le lien vassalique n'a jamais été rompu, puisque le comte doit hommage à l'archevêque pour ces fiefs. Enfin, la ville de Reims et le domaine propre de l'archevêque ont totalement échappé à l'emprise du comte de Champagne.

# CHAPITRE III

LES LIMITES ORIENTALES DU COMTÉ DE CHAMPAGNE.

Dès le xe siècle, la puissance des comtes de Troyes tend à déborder vers les régions limitrophes de l'Empire. On peut envisager cette poussée vers l'est sous un double aspect : elle répond d'abord à un besoin d'expansion territoriale qui est une caractéristique permanente de l'action comtale ; elle revêt en même temps une signification politique, car c'est du jour où les comtes se trouvent en contact avec des vassaux de l'Empire que leur champ d'action s'élargit.

Le point de départ de l'expansion champenoise vers l'est a été l'acquisition des comtés de Bar-sur-Aube et de Vitry en 1077. La frontière d'Empire n'arrête nullement l'influence des comtes de Champagne. Ils cherchent, au contraire, à tirer parti de la complexité qui en résulte. Cette situation à la bordure du royaume permettra à Henri le Libéral de pratiquer une véritable politique d'intimidation à l'égard du roi de France vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Les efforts des comtes pour s'établir dans l'Argonne les mettront en rapports — rapports alors amicaux et pacifiques — avec leurs voisins, les comtes de Bar. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la frontière orientale du comté de Champagne présente un aspect très original : cas fréquents d'hommages, efforts de peuplement, existence de nombreux établissements religieux fondés en marche.

TROISIÈME PARTIE

# CHAPITRE PREMIER

LES LIMITES DU COMTÉ DE CHAMPAGNE ET DU DOMAINE ROYAI.

APRÈS 1180.

La régence de Marie de France resserra les liens du comté et de la couronne. L'emprise capétienne se fit encore plus fortement sentir au temps de la régence de la veuve de Thibaud III, Blanche de Navarre. Celle-ci sut écarter les menaces que faisaient peser sur la Champagne les prétentions d'Érard de Brienne et elle réalisa deux acquisitions importantes : les alleux tenus par Robert III, comte de Braine et de Dreux (avril 1206), ainsi que la seigneurie de Neuilly-Saint-Front (1218).

### CHAPITRE II

LES PROGRÈS DE LA SUZERAINETÉ CHAMPENOISE AU NORD DE L'AISNE.

C'est au détriment de l'archevêque de Reims que le comte de Champagne avait étendu son influence dans ces régions. N'y possédant aucun domaine propre, il n'a pu y établir aucune prévôté ou châtellenie. Les gains de sa mouvance sont le fruit de la patience et de la libéralité. Il attire à lui, en les favorisant, les détenteurs de biens allodiaux. Il cherche à s'attacher plus étroitement ses vassaux, en dépit des hommages multiples, fréquents dans cette région; il se fait reconnaître le droit de réquisitionner les forteresses et les châteaux, en les déclarant jurables et rendables.

# CHAPITRE III

LA POLITIQUE D'EXPANSION VERS L'EST.

Dès la fin du xire siècle, comtes de Champagne et comtes de Bar rivalisent d'activité pour s'établir dans la marche argonnaise. Ainsi, à l'acquisition et à la fortification de Sainte-Menehould par la comtesse Blanche, en 1200 et en 1201, répond la prise de possession du château de Clermont par le comte de Bar. Cette rivalité donne lieu à de véritables opérations de guerre à partir de 1228. Le comte de Champagne en a retiré de sérieux avantages : sa mouvance s'est enrichie de Gondrecourt, Neufchâteau-en-Lorraine et Ligny-en-Barrois. Il a affermi son autorité en protégeant les établissements religieux, en fondant des villes neuves et en établissant des châteaux qui deviennent des chefs-lieux de châtellenies.

# CONCLUSION

De Coulommiers aux confins de la Bourgogne, on a constaté de grandes différences entre les diverses parties de la frontière du même État féodal; ces différences s'expliquent aisément par le jeu des conditions naturelles,

de l'histoire et de la politique. Des notions assez générales se laissent néanmoins dégager de cette étude.

Toute expansion se fait à partir de noyaux de domination, les châteaux. Le château défend la frontière. Il est aussi le centre d'une circonscription administrative. L'étude des Feoda Campanie montre la généralisation de l'emploi du mot castellania à mesure que l'on avance dans le cours du xiii siècle. Prepositura et castellania ont le même ressort, mais les fonctions de prévôt et celles de châtelain sont différentes : le prévôt a un rôle administratif et militaire; à la fin du xiii siècle, le châtelain ne semble être qu'un gardien du château. Le nombre des circonscriptions s'accroît à mesure qu'on avance dans le xiii siècle.

La frontière féodale n'est pas une ligne, mais une marche. La mouvance comtale porte sur des terres et comporte des droits. Les hommages multiples s'entre-croisent au-dessus de la zone constituée par la frontière. Dans cette zone, la politique d'expansion consiste à favoriser le peuplement autour de noyaux préexistants ou bien autour de créations nouvelles vers lesquelles on attire de nouveaux habitants en leur offrant une situation juridique particulièrement favorable.

Les foires de Champagne sont nées de la volonté comtale de tirer parti d'un grand carrefour de routes à proximité de la région parisienne. Lagny, aux foires particulièrement réputées, était la ville-frontière la plus proche de Paris et les comtes ont essayé, mais en vain, d'y établir une châtellenie.

Une marche féodale n'est pas un « désert-frontière », comme il y en eut dans l'antiquité, ni une ligne abstraite, déterminée par des conditions naturelles. Au Moyen âge, la forêt n'est pas un obstacle, mais une source de richesses. Le cours d'un ruisseau est cité en tel point précis comme un repère, mais il n'est pas utilisé comme une véritable limite. La frontière féodale est une réalité complexe et mouvante à la constitution de laquelle concourent des éléments juridiques, politiques, économiques et naturels. On peut distinguer, pour une même seigneurie, des frontières et des limites, la notion de frontière étant liée à l'existence du domaine, la notion de limite étant associée à l'idée de mouvance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES — APPENDICES

INDEX — ALBUM DE PLANCHES — ATLAS

